

OTTAWA – Un ancien employé du Parti conservateur a été reconnu coupable d'avoir tenté d'empêcher les électeurs de voter lors des élections générales de 2011.

Michael Sona, qui était directeur des communications pour Marty Burke, le candidat conservateur dans la circonscription de Guelph, en Ontario, est la seule personne à avoir été accusée dans l'affaire des appels automatisés.

L'homme de 25 ans était accusé «d'avoir volontairement empêché ou de s'être efforcé d'empêcher un électeur de voter» en orchestrant une campagne d'appels robotisés diffusant un faux message afin de diriger les personnes ne votant pas pour les conservateurs au mauvais bureau de vote lors du scrutin de 2011.

Il faut face à une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans.

Selon ce qui a été dit au cours du procès, plus de 6700 appels automatisés ont été effectués le 2 mai 2011 pour informer faussement les résidents que leur bureau de vote avait changé d'adresse.

La plupart des personnes visées par cette démarche étaient des partisans libéraux de la circonscription ontarienne.

Cet article [Appels automatisés: un ex-employé conservateur est reconnu coupable](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

**Consultez la source sur Lactualite.com:** [Appels automatisés un ex-employé conservateur est reconnu coupable](#)